

**DOSSIER DE DEMANDE DE
DEROGATION
à l'article L.411-1 du code de
l'environnement**

**Projet de restauration d'un appentis en
vue de le réaménager en habitation**

Commune de Plouray



Demandeur :

Mme GOUEDARD Marie-Annick
La garenne d'en Haut
56770 PLOURAY

Le projet :

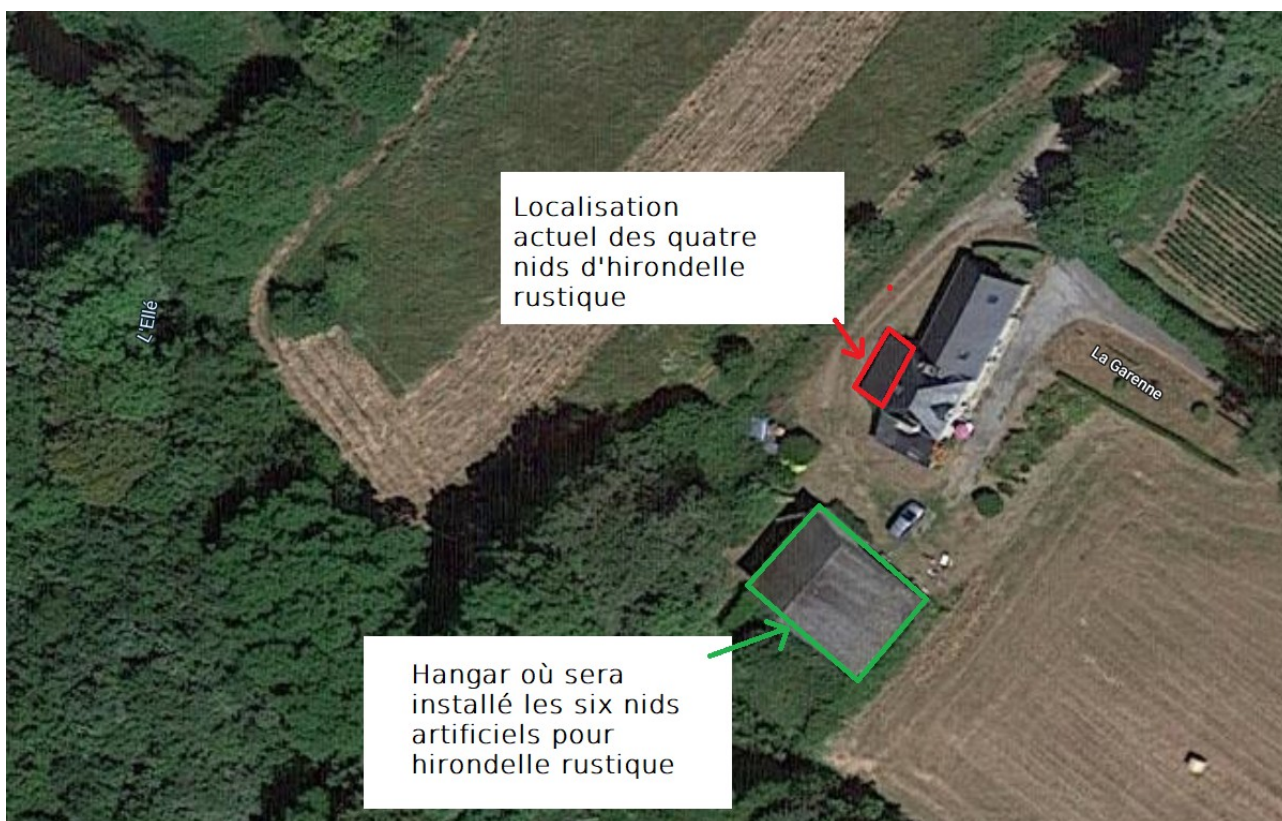
Rénovation de l'appentis d'une ancienne longère en vue de l'aménager en habitation.

Justification du projet :

La charpente de l'appentis à la longère qui accueille les nids d'hirondelle rustique est dégradée et doit être rénovée en vue de l'aménager en habitation.

Localisation :

La garenne d'en haut sur la commune de Plouray (Morbihan) à 50 m de la rivière Ellé.



Mesure d'évitement :

Les travaux de dépose de la charpente avec enlèvement des nids seront réalisés en dehors de la période de reproduction de l'espèce soit d'octobre à mi-mars.

Mesure de compensation :

En compensation à la destruction des quatre nids d'hirondelle rustique, six nids artificiels pour hirondelle rustiques seront installés dans un hangar de 60m² situé à 20 m de la maison d'habitation. Le hangar accueille déjà un nid d'hirondelle rustique (voir photo ci-dessous). Dans le hangar, les nids artificiels seront installés dans un secteur . Une porte sera installée à l'entrée du hangar ce qui devrait réduire la luminosité et rendre encore plus favorable le site pour la nidification de l'hirondelle rustique.

Les nids artificiels seront installés de manière à ce qu'aucun prédateur (chats domestiques notamment) ne puisse y accéder.

Afin de faciliter l'installation de nid naturel d'hirondelle rustique dans le hangar, des clous et planchette de bois seront installées à la base des poutres servant ainsi d'appui dans la construction des nids.



Mesures de suivis :

Un suivi de la nidification des hirondelles rustiques sera réalisé durant 3 ans : N+1, N+2 et N+5 à compter des travaux. Le suivi sera réalisé en période de reproduction. Il consistera au dénombrement du nombre de couple d'hirondelle rustique utilisant le bâtiment (nids naturels et nids artificiels).

